

# **Conclusions 2021 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants**

## **Algérie**

En 2021, l'Algérie a réalisé des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE) a lancé un programme interinstitutions avec le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) pour améliorer la coordination interministérielle afin d'étudier les besoins des enfants dans le pays, analyser les dépenses dédiées aux enfants et élaborer un plan national d'action pour le développement des enfants. Toutefois, en Algérie, des mineurs sont livrés aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes, et la mendicité forcée. Des enfants font également des travaux dangereux quand ils travaillent comme vendeur des rues. La législation algérienne ne prévoit pas de sanctions plus sévères en cas d'utilisation d'enfants dans la production ou le trafic de stupéfiants, ni ne classe séparément cette infraction. Par ailleurs, Le gouvernement n'a pas spécifié au moyen d'une loi ou d'une réglementation nationale les types de travaux dangereux pour les enfants. En outre, bien que l'Inspection du travail soit autorisée à effectuer des inspections sur tous les lieux de travail, les inspecteurs ne mènent pas d'enquêtes sur ceux qui ne sont pas indiqués en tant que tels, comme les domiciles privés ou les sites de construction informels, sans le dépôt préalable d'une plainte.

<b>Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants</b>		<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	
Cadre juridique	Veiller à ce que la législation accroisse les sanctions en cas d'utilisation d'enfants dans toutes les activités illicites, y compris l'utilisation, l'obtention et l'offre d'enfants pour la production et le trafic de stupéfiants, ou classe séparément cette infraction.	2013 – 2021
	Veiller à ce que la loi n'exige pas la présence de menaces, du recours à la force ou de la contrainte pour qu'une infraction tombe sous la définition de traite des enfants.	2021
	Déterminer, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, les types de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.	2009 – 2021
	Veiller à ce que le recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques fasse l'objet d'une interdiction pénale.	2016 – 2021
Application	Publier des informations sur le budget de l'Inspection du travail.	2009 – 2021

<b>Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants</b>		
<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
	Accroître le nombre d'inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2021
	Publier des informations sur l'application du droit pénal relatif au travail des enfants, notamment le nombre d'enquêtes, de procédures, de condamnations et de peines imposées pour des infractions liées aux pires formes de travail des enfants.	2020 – 2021
	Veiller à ce que des inspections soient effectuées sur tous les lieux de travail, y compris ceux qui ne sont pas indiqués en tant que tels, comme les domiciles privés ou les sites de construction informels.	2021
Politiques gouvernementales	Adopter une politique nationale qui porte sur toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants, notamment l'exploitation sexuelle commerciale, la mendicité forcée et les métiers des rues.	2015 – 2021
Programmes sociaux	Rechercher et publier des informations détaillées sur les enfants impliqués dans le travail des enfants ou susceptibles d'y être impliqués, préciser les activités concernées, y compris dans le secteur du bâtiment, et publier des données pour éclairer les politiques.	2014 – 2021
	Veiller à ce que les programmes sociaux tiennent compte des enfants migrants travaillant dans des entreprises familiales en milieu rural et dans le secteur agricole et livrés à la mendicité forcée.	2020 – 2021
	Élargir les programmes existants afin qu'ils couvrent le problème du travail des enfants dans sa totalité, notamment l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, les métiers des rues et la mendicité forcée.	2016 – 2021
	S'assurer de mettre un terme aux cas isolés d'administrateurs scolaires refusant d'inscrire des enfants migrants conformément à la législation sur l'éducation publique gratuite pour tous les enfants.	2018 – 2021
	Prendre des mesures pour éliminer les obstacles à l'éducation des enfants migrants et en situation de handicap, notamment la barrière de la langue, l'absence de formation spécialisée, les transports et l'accessibilité des établissements scolaires.	2015 – 2021
	Élargir les programmes sociaux destinés à réduire les taux d'abandon scolaire dans la partie sud du pays.	2020 – 2021